



Communiqué de presse de Hervé SAULIGNAC

Le 13 janvier 2020

L'Etat vient de dévoiler la liste des 13 communes ardéchoises qui ont été reconnues en état de catastrophe naturelle suite au séisme du 11 novembre, et qui s'ajoutent aux 8 communes déjà reconnues fin 2019*.

Il s'agit des communes de Baix, Bourg-Saint-Andéol, Cruas, Meysse, Le Pouzin, Saint-Bauzile, Saint-Jean-le-Centenier, Saint-Lager-Bressac, Saint-Marcel-d'Ardèche, Saint-Martin-sur-Lavezon, Saint-Pierre-la-Roche, Saint-Pons et de Saint-Vincent-de-Barrès.

Je me réjouis que l'Etat ait entendu les élus locaux qui avaient fait part de leur exaspération face aux délais administratifs. J'avais moi-même interpellé le Ministre de l'Intérieur à plusieurs reprises pour que l'état de catastrophe naturelle soit reconnu sans délai. Les sinistrés vont désormais pouvoir entamer les discussions avec leur assurance avant de lancer, quand cela est possible, les travaux de réhabilitation de leur logement.

Au-delà des aides d'urgence qui ont été débloquées, je rappelle à l'Etat et à la Région, ma demande de voir inscrire la reconstruction des communes sinistrée par le séisme, dans le cadre du prochain plan Etat-Région (CPER). Les dégâts se montent à plusieurs dizaines de millions d'euros et les lignes classiques de subventions ne suffiront pas à financer les très lourdes opérations de reconstruction. Le CPER est le seul moyen de financer des opérations d'envergure, comme il a pu financer par le passé la Caverne du Pont d'Arc, la déviation du Teil ou encore l'installation de la fibre optique en Ardèche et en Drôme. Seul un dispositif de cette nature permettra de reconstruire durablement notre territoire. J'attends à cet égard un engagement de l'Etat et de la Région.

*Larnas, Saint-Montan, Villeneuve-de-Berg, Alba-la-Romaine, Le Teil, Rochemaure, Saint-Thomé et Viviers.